

Union des Fédérations des Fonctions Publiques et Assimilés

n° 6 du 29 juin 2011



Spécial DDI

La CFDT était représentée par : Colette ANDRÉ - Laure FRERET - Serge WEILAND

Étaient inscrits à l'ordre du jour les points suivants :

- Arrêté relatif aux opérations de restructuration ouvrant droit au sein des directions départementales interministérielles au bénéfice de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint;
- Arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'État affectés dans les DDI :
- Information sur l'avancement des actions d'amélioration engagées en matière de fonctionnement des DDI, dont les démarches en cours concernant les mutualisations.

Pour la CFDT, depuis les premiers échanges avec le secrétariat général du gouvernement, le dialogue social n'est pas suffisamment constructif et manque de transparence.

À plusieurs reprises, la CFDT a demandé la mise en œuvre d'un groupe de travail sur les missions et les moyens des DDI. Nous avons également demandé la communication du rapport de l'inspection générale portant sur un audit des DDI et remis au Premier Ministre en début d'année 2011.

Ce rapport dresse un bilan du fonctionnement et de l'organisation des DDI depuis leur création et formule des recommandations. Malgré les demandes insistantes, les organisations syndicales n'ont toujours pas obtenu communication de ce document. Cette communication nous paraît essentielle pour construire un diagnostic partagé en toute transparence. C'est une phase indispensable pour aborder l'adéquation missions-moyens des DDI.

Les quelques documents qui nous ont été transmis relatifs aux missions des DDI sont des documents trop généralistes. La lecture du dernier document notamment, support de travail du présent CTP, n'apporte aucune information détaillée sur le contenu des missions et les moyens qui y sont affectés. La façon dont les missions seront concrètement mises en œuvre par les agents n'est pas appréhendée.

Les documents relatifs aux missions et, de plus, les projets de mutualisations des fonctions support relèguent au second plan l'aspect humain. Nous avons l'exemple dans le cadre de la mutualisation du domaine informatique au sein des DDI et des Préfectures. Alors que la préfiguration des SIDSIC (Services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication) est terminée, les modalités de gestion des ressources humaines qui seront affectées à ces services ne sont toujours pas définies.

La CFDT réclame la communication de tous les documents de travail suivie d'un débat sur les missions et les moyens des agents affectés en DDI.

L'urgence est particulièrement justifiée car les Ministères reçoivent actuellement du Gouvernement leurs plafonds d'emplois 2012 qui s'inscrivent dans la continuité des diminutions d'effectifs des années précédentes.

L'intersyndicale, après un large échange avec le secrétaire général du gouvernement, a décidé de ne pas siéger au CTP. (cf déclaration jointe).

La CFDT appelle ses adhérents à se mobiliser dans les DDI notamment à travers les CTP locaux. Dans le cadre des discussions à venir avec l'administration, nous vous invitons à nous faire remonter la réalité de l'évolution des missions et des moyens dans vos services.











CTP central

des Directions Départementales Interministérielles

Communiqué de l'intersyndicale

Le CTP des DDI devait siéger le 28 juin 2011, sous la présidence du secrétaire général du gouvernement, avec à l'ordre du jour : restructuration, évaluation et mutualisation.

Les organisations syndicales réclament en vain, depuis la mise en place de ce CTP, la communication des différents rapports sur la mise en place de la Réate, y compris ceux de l'inspection générale portant sur un audit des DDI.

En l'absence d'éléments exhaustifs permettant une réflexion pertinente sur les missions, les moyens (effectifs, crédits de fonctionnement, immobilier, formation...) et l'organisation des services, elles ont décidé de ne pas siéger.

Elles se sont faites les porte-paroles des personnels qui subissent la RGPP avec à la clé l'abandon ou la dégradation des missions de service public, des conditions de travail de plus en plus difficiles, des mobilités forcées...

Elles ont obtenu l'ouverture de discussions cet été sur les missions et les emplois des DDI.

Elles entendent ainsi remettre au cœur des débats ces questions centrales. Un nouveau CTP sera convoqué en septembre.

Dans cette perspective, les organisations syndicales appellent les personnels à se mobiliser, notamment lors de CTP locaux, pour défendre le service public de proximité sur l'ensemble du territoire.